

Axe 1 : Piloter et diffuser le plan climat			
Objectif 1 : Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial			
CONTEXTE/ENJEUX			
<p>Contexte/enjeux : La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois réalise son Plan Climat Air Energie Territorial. Cette démarche s'inscrit dans le temps et doit perdurer. De plus il doit impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. C'est dans ce contexte que s'inscrit le premier objectif de ce plan d'action, il vise à ce que ce dernier soit réalisable par la collectivité, et que l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire soient impliqués dans sa réalisation. Il vise aussi à ce que les résultats du plan climat soient suivis.</p> <p>Cibles : Les directions de la collectivité, les parties prenantes et les habitants</p>			
Action 1 : Piloter le PCAET			
L'ACTION		DESCRIPTIF DE	
Objectif : L'objectif de cette action est d'assurer la réalisation du plan d'action PCAET dans les 6 années à venir.			
Description : La mise en place de cette action se déroule en deux temps. Le premier est la recherche et l'organisation des mécanismes financiers nécessaires à la réalisation du plan d'action, et le deuxième est la mise en place d'un outil de suivi qui permettra d'observer l'avancement du PCAET et l'atteinte de ses objectifs.			
		EVALUATION DES IMPACTS	
		Faible	Moyen
		Fort	
		Impacts Énergie	X
		Impacts GES	X
		Impacts Qualité de l'air	X
MOYENS HUMAIN	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N°1 €/habitant dédiés à la réalisation du plan d'action PCAET	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée-Fin			
Construire une stratégie financière pour financer les actions du PCAET	2021	2026	Pôle dév	SDE24 – Services financiers	40 K €/an
Evaluer les actions du PCAET à l'aide d'indicateurs quantifiés	2021	2026	Pôle dév		
Recommandations					

Axe 1 : Piloter et diffuser le plan climat

Objectif 1 : Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois réalise son Plan Climat Air Energie Territorial. Cette démarche s’inscrit dans le temps et doit perdurer. De plus il doit impliquer l’ensemble des acteurs du territoire. C’est dans ce contexte que s’inscrit le premier objectif de ce plan d’action, il vise à ce que ce dernier soit réalisable par la collectivité, et que l’ensemble des habitants et des acteurs du territoire soient impliqués dans sa réalisation. Il vise aussi à ce que les résultats du plan climat soient suivis.

Cibles : Les directions de la collectivité, les parties prenantes et les habitants

Action 2 : Animer le PCAET

DESCRIPTIF DE L’ACTION	EVALUATION DES IMPACTS				
<p>Objectif : Il s’agit ici d’élaborer un plan d’animation, qui permettra d’impliquer les directions et les acteurs du territoire (parties prenantes et habitants) pour atteindre les objectifs fixés pour 2025</p> <p>Description :</p> <p>L’action d’animation est double :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Une animation interne auprès des Directions pour s’assurer de la pérennisation de la démarche au sein de la collectivité et la mise en œuvre des actions. La personne en charge du PCAET aura la charge d’organiser des rencontres régulières auprès des directions et des personnes responsables autour des thématiques centrales du PCAET. 2) Cette action est donc le travail préparatoire à l’ensemble des démarches de communication et de sensibilisation qui seront réalisées par la collectivité. Elle permet aussi de bien impliquer les partenaires du territoire dans la mise en œuvre du plan d’action. 		Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie	X			
	Impacts GES	X			
	Impacts Qualité de l’air	X			

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D’ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N°1 Budget dédié au plan d’animation	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l’air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Construire un Plan d’Animation du Plan Climat sur le territoire	2020	2026	Pôle Dev	SDE 24	

Décliner le Plan d'Animation en direction des collectivités et organismes publics/ Des entreprises/ Des exploitants agricoles/ Des habitants / Des scolaires	2020	2026	Pôle Dév		
Recommandations					

Axe 1 : Piloter et diffuser le plan climat

Objectif 2 : Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : La réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial nécessite l'implication de tous, les instances publiques, les chambres consulaires, etc., mais également des parties prenantes du territoire et des citoyens. La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois doit donc communiquer sur les actions qu'elle réalise, sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux du développement durable et sensibiliser la nouvelle génération aux enjeux du changement climatique.

Cibles : L'ensemble des acteurs de la collectivité.

Action 3 : Définir un plan de communication sur le PCAET

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Le but de cette action est d'établir et de rendre opérationnel un plan de communication sur le PCAET, touchant l'ensemble des acteurs du territoire.</p> <p>Description : La diversité des acteurs du territoire : jeunes, personnes âgées, agriculteurs, ouvriers, ... oblige la collectivité à décliner ses outils de communication et d'animation afin que tous les acteurs soient inclus dans la mise en place du PCAET. Il s'agit ici rendre opérationnel un plan de communication, pour se faire il est nécessaire que la collectivité utilise l'ensemble des moyens dont elle dispose (semaine du développement durable par exemple), qu'elle identifie les bons leviers d'actions et qu'elle priorise les thématiques sur lesquelles elle veut communiquer en premier.</p>	Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES	X		
	Impacts Qualité de l'air	X		

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N°1 Nombre d'intervention de communication et de sensibilisation réalisée	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée-Fin			
Identifier pour chaque thématique, les publics cibles et les leviers de communication mobilisables	2020	2026	Pôle dev	SDE24	
Utiliser la Semaine du DD comme pilier de la stratégie de communication annuelle	2020	2026	Pôle dev	Pôle service à la population -	20 K€ /an
Définir un programme pluriannuel en ciblant chaque année une thématique prioritaire	2020	2026	Pôle dev		10 K€/an
Recommandations					

Axe 1 : Piloter et diffuser le plan climat					
Objectif 2 : Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation					
CONTEXTE/ENJEUX					
<p>Contexte/enjeux : La réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial nécessite l'implication de tous, les instances publiques, les chambres consulaires, etc., mais également des parties prenantes du territoire et des citoyens. La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois doit donc communiquer sur les actions qu'elle réalise, sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux du développement durable et éduquer la nouvelle génération aux enjeux du changement climatique.</p> <p>Cibles : L'ensemble des acteurs de la collectivité.</p>					
Action 4 : Sensibiliser sur les thématiques du PCAET					
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Le but de cette action est de sensibiliser le jeune public du territoire sur les enjeux climatiques et sur la réalisation du PCAET de la CCPR, et que la collectivité diversifie ses canaux de communication.</p> <p>Description : La mise en place de cette action vise à intégrer la population la plus jeune du territoire et donc à assurer la pérennité des enjeux du PCAET. Pour cela la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ambitionne d'intervenir au sein des établissements scolaires pour permettre de toucher directement les plus jeunes.</p> <p>Elle développera également sa communication via les réseaux sociaux pour assurer la diffusion de l'information à la majeure partie des habitants du territoire et via l'ensemble des moyens d'information dont elle dispose.</p>			Faible	Moyen	Fort
		Impacts Énergie	X		
		Impacts GES	X		
		Impacts Qualité de l'air	X		
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS		
	N°1 Nombre d'intervention dans les écoles par an et interventions tout public	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement		

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - Fin			
Programmer des interventions dans les écoles	2020	2026	Pôle dév	Service enfance	5 K€ /an
S'appuyer sur les réseaux sociaux pour communiquer	2020	2026	Pôle dév	Service communication	
Recommandations					

Axe 2 : Aménager durablement le territoire					
Objectif 3 : Intégrer les enjeux énergie climat dans les documents d'urbanisme et les documents cadres					
CONTEXTE/ENJEUX					
<p>Contexte/enjeux : La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois s'est engagée dans l'élaboration de documents structurant pour son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCoT Périgord Vert fin prévue en 2023 - Elaboration d'un PLUi valant PLH - Lancement d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) - Réalisation d'une note de synthèse sur les continuités écologiques et la biodiversité de la CCPR - Restitution d'une stratégie pour la transition Energétique et Ecologique <p>L'objectif 3 vise à ce que l'ensemble des documents cadres et des documents d'urbanisme intègrent les enjeux air-énergie-climat que le PCAET a relevé.</p> <p>La mise en cohérence des documents d'urbanisme avec la stratégie climat-air-énergie permettra de disposer d'une traduction spatiale des enjeux identifié par le PCAET.</p> <p>Cibles : Les pôles aménagement de l'espace et voirie, le service urbanisme, les professionnels de l'aménagement et de la construction et les habitants des centres bourgs</p>					
Action 5 : Intégrer les enjeux énergie et climat dans le PLUi					
DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS				
<p>Objectif : Cette action vise à ce que la prise en compte des critères environnementaux, comme l'efficacité énergétique, les îlots de chaleur ou la végétalisation, soit systématisée à l'ensemble des projets de construction et d'aménagement.</p> <p>Description : La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois a lancé, le 19 septembre 2014, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) dans un objectif de développement coordonné du territoire intercommunal, afin de construire une identité commune et un avenir commun.</p> <p>L'action consiste à l'intégration de critère environnementaux au sein du PLUi, et également à l'établissement d'une charte ou d'un référentiel qui recenserait les critères que les projets d'aménagement et de construction devront respecter. Ces mesures permettront de poser un cadre que les professionnels seront tenus de respecter, elles seront étudiées de façon à limiter les incidences négatives des aménagements sur l'environnement du territoire.</p>		Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie		X		
	Impacts GES		X		
	Impacts Qualité de l'air			X	

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	<p>N°1 Nombre d'ha ouvert à la préservation des espaces naturels (N, Nce) (valeur à l'approbation du PLUI)</p> <p>N°2 Nombre d'ha ouvert au déploiement du photovoltaïque au sol (valeur à l'approbation du PLUI)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée			
Intégrer des critères en lien avec le développement des ENR, l'efficacité énergétique, les îlots de chaleur, la construction bioclimatique...	2020	2022	Pôle Dév	Service ADS CAUE SDE 24 ADEME ADEME/Région Nouvelle Aquitaine / DDT	Budget du PLUI
Etablir une Charte/ un Référentiel concernant les projets d'aménagements et pour la construction reprenant des critères à respecter	2020	2022	Pôle Dév		
Moyens liés à l'élaboration et à la mise en œuvre du PLUi	2020	2022	Pôle Dév		
Recommandations					
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des mesures ERC pour l'imperméabilisation des sols, au sein du référentiel / de la charte des projets d'aménagement - Prendre en compte les risques naturelles (mouvements de terrain, inondations) au sein du référentiel / de la charte des projets d'aménagement - Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels 					

Axe 2 : Aménager durablement le territoire

Objectif 3 : Intégrer les enjeux énergie climat dans les documents d'urbanisme et les documents cadres

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux :

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois s'est engagée dans l'élaboration de documents structurant pour son territoire :

- SCoT Périgord Vert fin prévue en 2023
- Elaboration d'un PLUi et d'un PLH
- Lancement d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Réalisation d'une note de synthèse sur les continuités écologiques et la biodiversité de la CCPR
- Restitution d'une stratégie pour la transition Energétique et Ecologique

L'objectif 3 vise à ce que l'ensemble des documents cadres et des documents d'urbanisme intègrent les enjeux air-énergie-climat que le PCAET a relevé.

La mise en cohérence des documents d'urbanisme avec la stratégie climat-air-énergie permettra de disposer d'une traduction spatiale des enjeux identifiés par le PCAET.

Cibles : Les pôles aménagement de l'espace et voirie, le service urbanisme, les professionnels de l'aménagement et de la construction et les habitants des centres bourgs

Action 6 : Revitaliser les centres bourgs

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Le but de cette action est de revitaliser le centre des villages du territoire de la CCPR, en améliorant notamment la qualité de l'espace public.</p> <p>Description : La CCPR se présente comme un territoire rural, avec un pôle principal qui est Ribérac. Cette ville concentre la majorité des emplois, des services et des équipements présents sur le territoire. Il y a également deux pôles secondaires qui sont Tocane/Lisle et Verteillac/la Tour Blanche. Cette polarisation autour de deux ou trois principaux pôles fait que la plupart des autres communes tendent à devenir des « communes dortoirs ». C'est dans ce contexte que l'action 6 s'inscrit, elle vise à revitaliser les villages secondaires et à améliorer l'espace public des principaux pôles, en mettant l'accent sur les centres bourgs pour les opérations d'aménagement. La création d'espaces piétons ou la végétalisation des espaces auront des incidences positives sur la qualité de vie des habitants en améliorant la qualité de l'air et paysagère des centres bourgs.</p>		Faible	Moyen	Fort
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES		X	
	Impacts Qualité de l'air		X	

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
-----------------------	--------------------	---------------------------------------	---------------------------

	<p>N°1 Surface nouvellement végétalisée</p> <p>N°2 Nombre de communes ayant engagé des travaux d'aménagements de bourg (place, espaces piétonniers.)</p> <p>N°3 Nombre de logements vacants réhabilités</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement
--	--	--	--

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée-fin			
Améliorer la qualité de l'espace publics (présence de végétation, espaces piétons)	2021	2026	Pôle Dév	Communes CAUE ATD	Au cas par cas
Végétaliser les espaces publics	2021	2026	Pôle Dév	Communes CAUE ATD	Au cas par cas
Recommandations					
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des mesures ERC pour l'imperméabilisation des sols dans le cadre des projets - Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels - Prendre en compte le phénomène de migration des essences pour la végétalisation des espaces publics 					

Axe 2 : Aménager durablement le territoire

Objectif 4 : Favoriser un urbanisme et aménagement économe en énergie

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux :
 Les projets d'aménagement et d'urbanisme peuvent avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité, les paysages, les milieux naturels, les ressources naturelles et la commodité du voisinage. À ce titre, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois souhaite former les agents responsables des permis de construire à des démarches plus sobres, et travailler avec ceux qui vont utiliser ces aménagements (les secteurs industriels et tertiaire) pour limiter leurs impacts sur l'environnement. Cet objectif vise donc à ce que les aménageurs et les utilisateurs des aménagements prennent en compte les enjeux environnementaux relevés dans le PCAET.
Cibles : Les professionnels de la construction et des aménagements

Action 7 : Œuvrer pour la réalisation de nouvelles constructions plus économes en énergie

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Le but de cette action est de former les acteurs locaux de la construction, des aménagements et de la rénovation énergétique pour améliorer la qualité des travaux et intensifier la rénovation des bâtiments sur le territoire.</p> <p>Description : Cette action passe tout d'abord par un travail d'identification des différents acteurs intervenant sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. Cette étape permettra de les contacter et d'amorcer la création d'un réseau de professionnels.</p> <p>La collectivité devra alors organiser des sessions de sensibilisation et de formation autour des questions énergie et climat, pour amener la montée en compétence et l'intégration des enjeux climatiques et énergétiques par les professionnels.</p>	Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie		X	
	Impacts GES		X	
Impacts Qualité de l'air		X		

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	<p>N°1 Nombre de sessions de sensibilisation effectuée</p> <p>N°2 Nombre de formation organisée</p> <p>N°3 Nombre d'agents formés</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée-fin			
Réaliser des sessions de sensibilisation des aménageurs autour des questions EC	2021	2026	Pôle Dév	Services ADS	2 K€ € /an
Former les agents responsables des permis de construire	2021	2026	Pôle Dév	Service ADS CAUE DDT	

Recommandations

- Sensibiliser sur l'intérêt des matériaux biosourcés dans le cadre des sessions avec les aménageurs

Axe 2 : Aménager durablement le territoire

Objectif 4 : Favoriser un urbanisme et aménagement économe en énergie

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux :
 Les projets d'aménagement et d'urbanisme peuvent avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité, les paysages, les milieux naturels, les ressources naturelles et la commodité du voisinage. À ce titre, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois souhaite former les agents responsables des permis de construire à des démarches plus sobres, et travailler avec ceux qui vont utiliser ces aménagements (les secteurs industriels et tertiaire) pour limiter leurs impacts sur l'environnement. Cet objectif vise donc à ce que les aménageurs et les utilisateurs des aménagements prennent en compte les enjeux environnementaux relevés dans le PCAET.
Cibles : Les professionnels de la construction et des aménagements, et les acteurs économiques de l'industrie et des services.

Action 8 : Appuyer les communes à la mise en œuvre d'un urbanisme / aménagement durables

DESCRIPTIF DE L'ACTION			EVALUATION DES IMPACTS			
Objectif : Accompagner des projets exemplaires dans leur réalisation				Faible	Moyen	Fort
Description : Cette action se caractérise par une première phase d'identification des projets exemplaires, puis par la sélection des projets à accompagner et enfin par l'accompagnement en lui-même.			Impacts Énergie	X		
Plusieurs opérations d'aménagement durables sont d'ores et déjà réalisées par les communes membres. Exemple : écoquartier « Le clos de la Charouffie » porté par la SCCV « La Charroufie » dans le cadre d'un appel à projet régional (Effinergie+). Cette action vise l'accompagnement de trois projets de ce type à l'horizon 2021.			Impacts GES		X	
			Impacts Qualité de l'air	X		
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS			
	N°1 Nombre de démarches pilotes soutenues	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement			

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée-fin			
Soutien aux démarches pilotes et exemplaires ; (ex : ingénierie pour approche AEU2©, conception d'un écoquartier, opération de densification etc.)	2022	2026	Pôle Dév	ADEME/Région Nouvelle Aquitaine-CAUE ATD	45 k€

Recommandations

- Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels
- Intégrer des mesures ERC pour l'imperméabilisation des sols dans le cadre des projets d'aménagement
- Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des projets d'aménagement

Axe 2 : Aménager durablement le territoire					
Objectif 4 : Favoriser un urbanisme et aménagement économe en énergie					
CONTEXTE/ENJEUX					
<p>Contexte/enjeux : Les secteurs industriel et tertiaire comptabilisent 13% des consommations énergétiques du territoire. Le territoire de la CCPR compte notamment 257 établissements spécialisés dans le secteur du bâtiments, 302 dans le secteur des services et 260 entreprises commerciales (données de 2013). Les enjeux pour l'objectif 4 sur ces secteurs sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans le secteur du bâtiment - Sensibiliser les entreprises de service et de commerce au développement des EnR et à la maîtrise de leur consommation énergétique (utilisation du froid par exemple) - Développer les synergies entre les différents secteurs <p>Cibles : Les acteurs économiques de l'industrie et des services</p>					
Action 9 : Coordonner et favoriser le déploiement d'actions collectives DD					
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : L'objectif de cette action est de déployer massivement des actions de développement durable dans les commerces, l'industrie et chez les artisans.</p> <p>Description : Cette action vise la diminution des impacts causés par l'activité économique du territoire (hors agriculture) en termes d'émissions de GES et de polluants atmosphériques.</p> <p>Pour la réaliser la collectivité peut s'appuyer sur des actions collectives DD déjà existantes en Dordogne. Il y a par exemple l'opération « Eco-défis des artisans et commerçants », la plateforme ACTIF qui vise à développer l'économie circulaire ou encore l'opération « TPE/PME gagnants à tous les coûts » qui accompagne les entreprises.</p> <p>La CCPR devra alors identifier les cibles à privilégier sur leur territoire, établir des partenariats avec les animateurs et partenaires déjà cités ou d'autres qu'elle aura démarché, et enfin organiser des sessions d'information et de sensibilisation sur les enjeux du développement durable tournées vers les cibles prioritaires.</p>					
			Faible	Moyen	Fort
		Impacts Énergie	X		
		Impacts GES		X	
		Impacts Qualité de l'air		X	
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS		

	N°1 Nombre d'acteurs économiques accompagnés / conseillés	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input checked="" type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement
--	--	--	---

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée-fin			
Identifier l'ensemble des dispositifs proposés localement par les animateurs économiques et recenser les entreprises, artisans et industriels déjà engagés dans ces dispositifs	2020	6 ans	Pôle Dév	ADEME/Région Nouvelle Aquitaine/Communes membres/Structures animatrices dans le champ du développement économique	60 k€
Etablir des partenariats avec ces animateurs en ciblant les actions à développer prioritairement sur le Périgord Ribéracois et les secteurs d'activités privilégiés	2020	6 ans	Pôle Dév		
Organiser des sessions d'information et de sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux du DD (et de la maîtrise de l'énergie et de développement des EnR particulièrement)	2020	6 ans	Pôle Dév		
Recommandations					
- Valoriser, via les canaux d'information de la CCPR, les acteurs économiques engagés dans des dispositifs de développement durable					

Axe 3 : Le Périgord Ribéracois, une collectivité responsable

Objectif 5 : Organiser une politique achat responsable

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : La commande publique de la communauté de communes (et de ses communes membres) constitue un des outils de déploiement des politiques publiques communautaires. Les achats effectués par la communauté de communes peuvent constituer un acte politique, social, solidaire et économique. La finalité d'une politique achat responsable consiste à satisfaire les besoins de la communauté (coût, qualité et délais) tout en engageant chacune des parties dans une démarche équilibrée.

Les achats alimentaires peuvent s'appuyer sur une importante activité agricole présente sur le territoire. Les terres agricoles occupent 52% du territoire et le secteur concentre 9% des emplois. La culture des céréales représente 50% de la surface agricole et la tendance est à l'augmentation. Le territoire voit également son nombre d'exploitants diminuer alors que la taille des exploitations augmente, ce phénomène entraîne une simplification des cultures qui aura des conséquences néfastes pour la qualité paysagère du territoire (diminution des bocages) et pour la biodiversité (diminution des bocages et destruction d'habitats naturels comme les prairies au profit des plaines céréalières). Un des enjeux de la commande publique serait alors de soutenir la diversité de culture sur le territoire.

Cibles : Les services de la collectivité réalisant des achats

Action 10 : Intégrer des critères sociétaux et environnementaux dans les marchés publics

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Cette action vise à rendre exemplaire la collectivité en lui faisant adopter une politique d'achat qui intègre les critères sociétaux et environnementaux du PCAET</p> <p>Description : L'action consiste à élaborer une politique de commande publique durable et responsable à l'échelle de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. La commande publique responsable relève d'une démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduisant à un achat qui vise à préserver de manière équilibrée et pérenne l'intérêt environnemental, social, économique et ce, tout au long de son cycle de vie, - Intégrant progressivement les dimensions économiques, environnementales et sociales dans l'ensemble du processus, - Favorisant l'achat de produits locaux notamment pour les achats alimentaires. <p>L'objectif pour la collectivité est alors de trouver un équilibre permettant de répondre à ses préoccupations immédiates tout en cherchant à favoriser une meilleure performance globale, et à promouvoir les denrées et les savoirs faire de son territoire.</p>	Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES		X	
	Impacts Qualité de l'air	X		

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	<p>N°1 Part de produit alimentaire acheté localement au sein de la collectivité</p> <p>N°2 Taux de marché comprenant des clauses environnementales</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture <input checked="" type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée-fin			
Privilégier les produits locaux, de saison pour les achats alimentaires de la CCPR (via le PAT par exemple)	2020	6 ans	Pôle dév	Chambre agriculture agriculteurs communes	
Intégrer des critères d'efficacité énergétique, d'analyse du cycle de vie, dans l'ensemble des marchés publics d'achat	2020	6 ans			
Recommandations					
<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier, pour les achats alimentaires locaux, des productions réalisées avec des pratiques responsables (bonnes pratiques) 					

Axe 3 : Périgord Ribérais, une collectivité responsable

Objectif 6 : Améliorer la gestion de l'énergie

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : Le Syndicat Départementale des Energies 24 (SDE24) accompagne les collectivités dans la réduction de l'empreinte carbone des services publics locaux. Il propose aux intercommunalités et à leurs communes membres de bénéficier d'une gamme de services et de conseils appelés le « Paquet Energie » qui propose :

- Un bilan et suivi des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine public,
- Des études sur le patrimoine de la collectivité (bâti et éclairage public) qui permettront d'orienter les collectivités vers des choix appropriés,
- Un accès à des informations concernant les consommations et les dépenses énergétiques des collectivités.

La Communauté de Communes du Périgord Ribérais a ainsi signé cette convention en 2017. Elle permettra à la collectivité de répondre aux enjeux liés à son patrimoine bâti ancien et à l'éclairage public.

En effet, l'éclairage public représente en France un coût moyen de 9,3€/habitant/an, et une part de 23% de la consommation énergétique en moyenne pour les collectivités. En sachant également que 45% des luminaires en service ont plus de 25 ans et peuvent donc être rénovés, la rénovation et l'optimisation de l'éclairage public représente donc un enjeu pour les collectivités.

C'est dans ce contexte d'amélioration de la gestion de l'énergie du patrimoine de la collectivité que s'inscrit cet objectif.

Cibles : Communauté de Communes du Périgord Ribérais

Action 11 : Rendre exemplaire la gestion énergétique du patrimoine (bâti et éclairage) des MO publiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Cette action vise à favoriser l'engagement des communes dans des travaux (MDE, EnR, matériaux locaux biosourcés) à travers la mise en place d'un service d'ingénierie mutualisé au service des communes volontaires.</p> <p>Description : La Communauté de Communes du Périgord Ribérais a adhéré au service « Paquet énergie » proposé par la SDE 24 en 2017. Le SDE 24 s'engage donc à leur donner la priorité pour la réalisation d'études énergétiques ainsi que pour le déploiement des horloges astronomiques et des bornes de charge pour véhicules électriques.</p> <p>Cette adhésion permet à la collectivité de diagnostiquer son parc de bâtiments publics qui est assez hétérogène et ancien, et d'engager ainsi d'éventuels travaux de rénovation, d'installations EnR, d'utilisation de matériaux biosourcés et de rénovation de l'éclairage public.</p>		Faible	Moyen	Fort	
		Impacts Énergie			X
		Impacts GES		X	
		Impacts Qualité de l'air		X	
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS		

	<p>N°1 Nombre d'étude et d'accompagnement par le SDE24</p> <p>N°2 Luminaires publics remplacés</p> <p>N°3 Nombre de bâtiments publics rénovés (isolation, chauffage, luminaires ...)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input checked="" type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement
--	---	---	--

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - Fin			
Frais d'adhésion au "paquet énergie" du SDE 24	2017	2026	Pôle Dév	Syndicat Départemental d'Énergie de Dordogne : opérateur « paquet énergie »	39,75 k€
Accompagnement du SDE 24	2017	2026	Pôle Dév	ADEME/Région Nouvelle Aquitaine/conseil départemental de Dordogne/Syndicat Départemental d'Énergie de Dordogne/ATD 24/Sem 24 Périgord Énergie	Selon le portage
Investissements suite à l'accompagnements du SDE 24	2017	2026	Pôle Dév - Pôle Technique	SDE 24	
Remplacer le parc des luminaires "boules » par de la LED	2020	2026	Pôle technique	SDE24	
Améliorer la programmation de l'éclairage public	2020		Pôle technique	SDE24	
Concrétisation du projet BEPOS à Siorac-les-Ribérac (centre de formation professionnelle hôtellerie) Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics (communaux intercommunaux)	2017	2026	Pôle Dév - Pôle technique	Cabinet Dauphin architecture/ADEME/ Région Nouvelle Aquitaine/ conseil départemental de Dordogne/ Sem 24 Périgord Énergie/CAUE de Dordogne	220 k€ HT
Recommandations					
- Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des projets de rénovations					

Axe 3 : Le Périgord Ribérais, une collectivité responsable																			
Objectif 7 : Améliorer la gestion des déchets de la collectivité																			
CONTEXTE/ENJEUX																			
<p>Contexte/enjeux : La hiérarchie européenne des déchets impose de mettre en œuvre d'abord la prévention, puis le réemploi puis le recyclage/compostage avant d'opter pour la valorisation énergétique.</p> <p>Le SMCTOM de Ribérac gère la gestion de 50 communes et de 3 déchetteries. Ses rapports indiquent une moyenne de 293,8 Kg/hab/an de déchets (hors déchetteries), avec une diminution des déchets ménagers et une augmentation de la quantité des déchets recyclables. Le syndicat a organisé 47 journées de sensibilisation auprès d'enfant et du grand public pour l'année 2016. 2 composteurs collectifs sont installés depuis 2014 et près de 811 composteurs individuels ont été distribués depuis 2002.</p> <p>Malgré les efforts fournis les objectifs de la Loi sur la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) ne sont pas atteints sur le territoire. Cet objectif se veut donc être un soutien à l'atteinte de ses objectifs, en interpellant également l'ensemble des acteurs à l'enjeu que représente la diminution des déchets à la source et leur valorisation matière ou énergétique.</p> <p>Cibles : Tous les acteurs de la collectivité</p>																			
Action 12 : Améliorer le tri et la valorisation des déchets																			
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS																	
<p>Objectif : Le but de cette action est d'améliorer la valorisation des déchets et d'optimiser le système de collecte</p> <p>Description : La collecte et le traitement des déchets sont de faibles émetteurs de gaz à effet de serre en comparaison à d'autres secteur. Néanmoins, l'optimisation du système de collecte permettrait de réduire les émissions de GES du secteur. De plus, l'action consiste à améliorer la valorisation des déchets en développant la valorisation des déchets organiques et en développant une filière de valorisation des huiles usagées (cette mesure peut être réalisée en coopération avec d'autres EPCI proches).</p> <p>Cette action pourra s'appuyer sur l'action du SMD3, dans le cadre du programme de prévention des déchets et du tri (label « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »).</p>			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Faible</th> <th>Moyen</th> <th>Fort</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Impacts Énergie</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Impacts GES</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Impacts Qualité de l'air</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Faible	Moyen	Fort	Impacts Énergie	X			Impacts GES		X		Impacts Qualité de l'air	X		
			Faible	Moyen	Fort														
		Impacts Énergie	X																
		Impacts GES		X															
Impacts Qualité de l'air	X																		
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS																
	<p>N°1 Nombre de composteurs individuels distribués</p> <p>N°2 Nombre de composteurs collectifs installés</p> <p>N°3 Économie issue de l'optimisation de la collecte (€/an) ou (KWh/an)</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input checked="" type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement																

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - Fin			
Optimiser le système de collecte pour améliorer l'efficacité énergétique	2020	2026	Pôle Dév	SMD3 - communes	SMD3
Mettre à disposition plus de composteurs collectifs et individuels pour la valorisation des biodéchets	2020	2026	Pôle Dév		
Organiser la collecte des huiles usagées (restauration par exemple)	2020	2026	Pôle Dév		
S'assurer, par la création d'une filière, que l'ensemble des huiles collectées soit valorisé ou recyclé (sur ou hors du territoire)	2020	2026	Pôle Dév		
Recommandations					

Axe 3 : Le Périgord Ribéracois, une collectivité responsable

Objectif 7 : Améliorer la gestion des déchets de la collectivité

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : La hiérarchie européenne des déchets impose de mettre en œuvre d’abord la prévention, puis le réemploi puis le recyclage/compostage avant d’opter pour la valorisation énergétique.

Le SMCTOM de Ribérac a la gestion de 50 communes et de 3 déchetteries. Ses rapports indiquent une moyenne de 293,8 Kg/hab/an de déchets (hors déchetteries), avec une diminution des déchets ménagers et une augmentation de la quantité des déchets recyclables. Le syndicat a organisé 47 journées de sensibilisation auprès d’enfant et du grand public pour l’année 2016. 2 composteurs collectifs sont installés depuis 2014 et près de 811 composteurs individuels ont été distribués depuis 2002.

Malgré les efforts fournis les objectifs de la Loi sur la Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV) ne sont pas atteints. Cet objectif se veut donc être un soutien à l’atteinte de ses objectifs, en interpellant également l’ensemble des acteurs à l’enjeu que représente la diminution des déchets à la source et leur valorisation matière ou énergétique.

Cibles : Tous les acteurs de la collectivité

Action 13 : Diminuer la quantité de déchets produits par la CCPR

DESCRIPTIF DE L’ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Le but de cette action est de réduire la production de déchets sur le territoire</p> <p>Description : L’action consiste à réduire la production de déchets à la source par la sensibilisation de l’ensemble des acteurs du territoire.</p> <p>De plus elle vise à promouvoir une gestion plus vertueuse des déchets en luttant contre le gaspillage alimentaire, en valorisant les initiatives visant à réduire les emballages ou en valorisant les acteurs qui engagent des actions exemplaires en matière de réduction des déchets par exemple.</p> <p>Cette action pourra s’appuyer sur l’action du SMD3, dans le cadre du programme de prévention des déchets et du tri (label « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »).</p>		Faible	Moyen	Fort
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES	X		
	Impacts Qualité de l’air	X		

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D’ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	<p>N°1 Evolution du taux de refus dans les bennes de tri (en % par an)</p> <p>N°2 Evolution de la quantité d’ordures ménagères par habitant (Kg/habitant/an)</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input checked="" type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l’air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Sensibiliser les agents pour réduire la quantité des déchets	2020	2026	Pôle dév	Pôle technique – SMD3	
Promouvoir une gestion plus vertueuse des déchets	2020	2026	Pôle dév	SMD3	
Recommandations					

Axe 3 : Le Périgord Ribérais, une collectivité responsable

Objectif 8 : Impliquer tous les agents et élus de la collectivité

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : Pour mener à bien le PCAET, un travail de sensibilisation des agents et des élus sur l'adaptation au changement climatique, la pollution de l'air, les émissions de GES (gaz à effet de serre), les énergies renouvelables et la maîtrise des consommations d'énergie est essentiel. Soutenus par les élus, les agents participent activement à la définition et à l'atteinte des objectifs climat-air-énergie fixés par la collectivité, notamment ceux en relation directe avec leurs services et leurs postes.

La collectivité doit mettre en place des actions entretenant la motivation de ses agents

Cibles : Les agents de la collectivité

Action 14 : Renforcer la connaissance de la collectivité sur les questions Climat/Air/Energie

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS				
<p>Objectif : Cette action a pour but de diffuser la connaissance sur les questions climat air et énergie à l'ensemble des élus et des agents de la collectivité et des communes membres.</p> <p>Description : Cette action consiste en la diffusion et la sensibilisation sur les questions CAE. Pour cela, la collectivité va :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions d'information sur des thématiques - Diffuser des notes internes sur les thématiques - Identifier des référents CAE au sein de la Communauté de Communes et mener avec eux des actions de sensibilisation au sein même des services 		Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie	X			
	Impacts GES	X			
	Impacts Qualité de l'air	X			

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N°1 Nombre de conférence/interventions réalisées par année	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée-fin			
Multiplier les conférences/interventions sur les thématiques climat-air-énergie	2019	2026	Pôle développement	Acclimaterra	1K€/an
Sensibiliser les services de la CC à l'importance de l'intégration du volet CAE dans toutes les thématiques	2020	2026		-	
Diffuser des notes internes (utiliser les fiches de paie comme relais) sur les thématiques climat-air-énergie	2020	2026		RH	-
Identifier des référents de la politique CAE de la CC	2020	2026		-	

Recommandations

Axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire																			
Objectif 9 : Développer la production locale d'énergies renouvelables																			
CONTEXTE/ENJEUX																			
<p>Contexte/enjeux : Actuellement 450 GWh sont consommés chaque année sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, et sur ces 450 GWh seulement 18% des énergies proviennent d'une source renouvelable, soit 81 GWh.</p> <p>De plus, la stratégie fixée par la collectivité au sein de son PCAET prévoit, pour l'horizon 2050, de consommer 100 % d'énergie renouvelable sur le territoire. Pour ce faire, il est donc nécessaire pour la CCPR d'accroître sa production d'EnR sur son territoire. C'est avec cette ambition que l'objectif 9 a été défini.</p> <p>Cibles : Les porteurs de projet potentiel : communes, citoyens, entreprises, agriculteurs, ... Les professionnels de l'énergie pouvant apporter leurs expertises.</p>																			
Action 15 : Favoriser l'émergence d'une filière biogaz sur le Pays Ribéracois																			
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS																	
<p>Objectif : Cette action vise à faire aboutir une (des) unité(s) produisant du biogaz sur le Périgord Ribéracois</p> <p>Description : Cette action vise le développement de la filière biogaz sur le territoire. Pour cela la collectivité fait réaliser l'évaluation des potentiels sur le territoire (Etude ASSELDOR 2 sites potentiel sur Allemans), elle doit ensuite communiquer les projets potentiels auprès des détenteurs des déchets méthanogènes et des utilisateurs finaux. Une fois que le projet sera accepté, la CCPR pourra lancer la mise en service d'unité(s) de méthanisation.</p> <p>Pour l'aider dans la mise en place de cette action la collectivité peut s'appuyer sur un dispositif régional d'accompagnement intitulé « Metaqtion », sur les feuilles de route établies par le conseil départemental de Dordogne, sur la signature d'une convention entre la Communauté de Communes et ASSELDOR et sur l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une filière méthanisation sur le territoire de la Dordogne menée par les syndicats départementaux de l'énergie et des déchets et par le Conseil départemental de Dordogne.</p>			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Faible</th> <th>Moyen</th> <th>Fort</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Impacts Énergie</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Impacts GES</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Impacts Qualité de l'air</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>		Faible	Moyen	Fort	Impacts Énergie			X	Impacts GES		X		Impacts Qualité de l'air			X
			Faible	Moyen	Fort														
		Impacts Énergie			X														
		Impacts GES		X															
Impacts Qualité de l'air			X																
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS																
	<p>N°1 Nombre d'unités de méthanisation mises en service</p> <p>N°2 Productible biogaz (GWh/an)</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input checked="" type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement																

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Evaluation des potentialités / 1ers scénarios théoriques ; animation auprès des détenteurs de déchets méthanogènes / utilisateurs finaux de biogaz produit (phase Etude - Convention ASSELDOR)	2019	2026	Pôle dév	. CA / Conseil départemental de Dordogne . Communes membres (productions de déchets verts, alimentaires etc.) .SCAR . GrDF . Regroupements d'agriculteurs . SMCTOM - du secteur de Ribérac . Syndicat Départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) . Syndicat départemental d'Energie de Dordogne (SDE24)	18 k€
Investissements pour étude / mise en service d'unités de production de biogaz + soutien initiative SCAR méthanisation CIVE*	Au-delà de 2023	2026	Pôle dév		A préciser
Recommandations					
<ul style="list-style-type: none"> - Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels - Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine (impact sur la qualité de l'air et les odeurs) en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet - Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C - Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le(s) méthaniseur(s)). Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels - Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine (impact sur la qualité de l'air et les odeurs) en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet - Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C - Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le(s) méthaniseur(s)). 					

Axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire						
Objectif 9 : Développer la production locale d'énergies renouvelables						
CONTEXTE/ENJEUX						
<p>Contexte/enjeux : Actuellement 450 GWh sont consommés chaque année sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, et sur ces 450 GWh seulement 18% des énergies proviennent d'une source renouvelable, soit 81 GWh.</p> <p>De plus, la stratégie fixée par la collectivité au sein de son PCAET prévoit, pour l'horizon 2050, de consommer 100 % d'énergie renouvelable sur le territoire. Pour ce faire, il est donc nécessaire pour la CCPR d'accroître sa production d'EnR sur son territoire. C'est avec cette ambition que l'objectif 9 a été défini.</p> <p>Cibles : Les porteurs de projet potentiel : communes, citoyens, entreprises, agriculteurs, ... Les professionnels de l'énergie pouvant apporter leurs expertises.</p>						
Action 16 : Faire émerger des projets citoyens ENR sur le territoire						
DESCRIPTIF DE L'ACTION			EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Cette action vise le développement des énergies renouvelables issu d'initiatives citoyennes sur le territoire.</p> <p>Description : Une action de ce type permet de valoriser les initiatives citoyennes, et ainsi d'impliquer la population de la CCPR dans les démarches de transition énergétique.</p> <p>Elle se décompose en plusieurs étape, tout d'abord il faut pouvoir repérer les démarches entreprises par les citoyens, la collectivité pourrait créer un guichet ou une messagerie permettant aux habitants de faire part de leur volonté par exemple. Ensuite elle devra sélectionner les projets qui lui paraisse les plus adéquats. Enfin la collectivité devra accompagner les initiatives menées par les citoyens, cet accompagnement devra se faire au cas par cas.</p>				Faible	Moyen	Fort
			Impacts Énergie			X
			Impacts GES		X	
			Impacts Qualité de l'air			X
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS			
	<p>N°1 Nombre de projets citoyens identifiés</p> <p>N°2 Nombre de projets citoyens accompagnés</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input checked="" type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement			
Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget	
	Date début	Durée -fin				
Repérer et accompagner les projets citoyens	2020	2026	Pôle dév	ADEME ENERCOOP ..	-	

Recommandations

- Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels
- Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet
- Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C

Axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire

Objectif 9 : Développer la production locale d'énergies renouvelables

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : Actuellement 450 GWh sont consommés chaque année sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, et sur ces 450 GWh seulement 18% des énergies proviennent d'une source renouvelable, soit 81 GWh.

De plus, la stratégie fixée par la collectivité au sein de son PCAET prévoit, pour l'horizon 2050, de consommer 100 % d'énergie renouvelable sur le territoire. Pour ce faire, il est donc nécessaire pour la CCPR d'accroître sa production d'EnR sur son territoire. C'est avec cette ambition que l'objectif 9 a été défini.

Cibles : Les porteurs de projet potentiel : communes, citoyens, entreprises, agriculteurs, ... Les professionnels de l'énergie pouvant apporter leurs expertises.

Action 17 : Mettre en avant la filière géothermie sur le territoire de la CCPR

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Cette action vise le développement de la filière géothermique sur le territoire.</p> <p>Description : Pour développer cette filière d'énergie renouvelable la collectivité doit tout d'abord approfondir les connaissances qu'elle possède. Un recensement des unités déjà installées pourra être réalisé, et une cartographie du potentiel des sols à l'échelle du territoire également (il est possible de s'appuyer sur une étude réalisée par AXENNE pour s'inspirer).</p>		Faible	Moyen	Fort
	Impacts Énergie			X
	Impacts GES		X	
	Impacts Qualité de l'air			X

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N°1 Production d'énergie (thermique et électrique) via la géothermie sur le territoire (MWh/an)	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input checked="" type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Recenser les rendements des installations déjà en place sur le territoire afin de pouvoir argumenter en faveur du développement de cette filière (aux vues de la réticence aux éoliennes, solaires...)	2021	2026	Pôle dév		10 K€
Réaliser une étude cartographique du potentiel géothermique de la CCPR (type étude AXENNE)	2021	2026	Pôle dév		

Recommandations

- Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels

Axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire					
Objectif 9 : Développer la production locale d'énergies renouvelables					
CONTEXTE/ENJEUX					
<p>Contexte/enjeux : Actuellement 450 GWh sont consommés chaque année sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, et sur ces 450 GWh seulement 18% des énergies proviennent d'une source renouvelable, soit 81 GWh.</p> <p>De plus, la stratégie fixée par la collectivité au sein de son PCAET prévoit, pour l'horizon 2050, de consommer 100 % d'énergie renouvelable sur le territoire. Pour ce faire, il est donc nécessaire pour la CCPR d'accroître sa production d'EnR sur son territoire. C'est avec cette ambition que l'objectif 9 a été défini.</p> <p>Cibles : Les porteurs de projet potentiel : communes, citoyens, entreprises, agriculteurs, ... Les professionnels de l'énergie pouvant apporter leurs expertises.</p>					
Action 18 : Soutenir l'émergence d'unités de production d'EnR non intégrées au bâti (hydroélectricité, éolien, géothermie)					
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Cette action a pour objectif de développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire, via des projets hydrauliques, éoliens et via le développement de la filière bois-énergie.</p> <p>Description : Dans un premier temps, cette action vise le développement de la production éolienne, qui n'existe actuellement pas sur le territoire, avec l'objectif d'atteindre 24 GWh/an de production pour 2023.</p> <p>Elle vise également à ce que la filière hydroélectrique produise un total de 1,1 GWh/an à l'horizon 2023.</p> <p>Enfin, l'objectif est aussi d'augmenter la production d'énergie issue du bois-énergie de 44 à 77 GWh/an pour 2023. Il est ainsi question d'installer 6 chaudières collectives, de 1 à 3 chaudières industrielles /agricoles et de remplacer 390 inserts et poêles par an jusqu'en 2023. Parallèlement à cela, des actions de sensibilisation à l'entretien de la forêt et de formation aux pratiques durables d'entretien seront mises en place pour accroître la quantité de biomasse disponible, sans pour autant que cela nuise à la ressource du territoire.</p>			Faible	Moyen	Fort
		Impacts Énergie			X
		Impacts GES		X	
		Impacts Qualité de l'air			X
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS		

N°1 Productible éolien (GWh/an) N°2 Productible hydroélectricité (GWh/an) N°3 Productible visé (GWh/an) N°4 Nombre de : Inserts et poêles remplacés ; Chaudières industrielles / agricole mises en service / chaudières collectives mises en service	<input type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique
	<input type="checkbox"/> Tertiaire	<input checked="" type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables
	<input type="checkbox"/> Transports routiers	<input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre
	<input type="checkbox"/> Autres transports	<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air
<input type="checkbox"/> Agriculture	<input type="checkbox"/> Industrie	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
<input type="checkbox"/> Industrie	<input type="checkbox"/> Déchets	<input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé
<input type="checkbox"/> Déchets	<input checked="" type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée _ fin			
Moyens pour relais d'animation (à confirmer) (3 filières : Hydroélectricité, éolien, géothermie)	2018	2026	Pôle développement	ADEME	36 k€
Investissements liés à la mise en service / restauration de centrales	2020	2026		Bureaux d'études	200 K€
Evaluation des potentiels / investissements liés à la mise en service de chaufferies / (mini) réseaux alimentés en bois-énergie	2018	2026		Bureaux d'études – investisseurs – FD Cuma	15 K€
Former les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques (durables) d'entretien et aux bénéfices qu'elles engendrent	2021	2026		Organisation socio - professionnelles	5K€/an
Mettre en place une animation favorisant la coupe d'arbre dépérissant et la replantation	2021	2026			
Sensibiliser les propriétaires sur l'entretien de la forêt	2021	2026			

Recommandations

- Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels
- Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet
- Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C
- Etudier les impacts potentiels sur la biodiversité si l'approvisionnement des chaufferies (mini réseaux) se fait sur le territoire
- Si l'approvisionnement en bois des chaufferies (mini réseaux) est extérieur au territoire, alors favoriser le bois certifié durable, et le bois issu de forêts gérées durablement

Axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire					
Objectif 9 : Développer la production locale d'énergies renouvelables					
CONTEXTE/ENJEUX					
<p>Contexte/enjeux : Actuellement 450 GWh sont consommés chaque année sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, et sur ces 450 GWh seulement 18% des énergies proviennent d'une source renouvelable, soit 81 GWh.</p> <p>De plus, la stratégie fixée par la collectivité au sein de son PCAET prévoit, pour l'horizon 2050, de consommer 100 % d'énergie renouvelable sur le territoire. Pour ce faire, il est donc nécessaire pour la CCPR d'accroître sa production d'EnR sur son territoire. C'est avec cette ambition que l'objectif 9 a été défini.</p> <p>Cibles : Les porteurs de projet potentiel : communes, citoyens, entreprises, agriculteurs, ... Les professionnels de l'énergie pouvant apporter leurs expertises.</p>					
Action 19 : Encadrer l'émergence d'unités de production utilisant l'énergie solaire					
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Les objectifs sont en priorité de favoriser l'installation d'énergie photovoltaïque intégrée au bâti, et ensuite d'organiser un développement raisonné de centrales photovoltaïques au sol sur le Périgord Ribéracois.</p> <p>Description : A la fin de l'année 2015 le pays Ribéracois produisant environ 2,7 GWh d'énergie photovoltaïque, malgré cela c'est un territoire qui reste fortement dépendant des énergies fossiles, avec notamment près d'un logement sur trois qui est chauffé avec des installations fonctionnant au fioul.</p> <p>Ainsi cette action vise le développement de la production d'énergie solaire. Pour cela un cadastre solaire des toitures a été réalisé afin d'encourager le développement d'installations intégrées aux bâtiments et aux logements. Également une doctrine photovoltaïque au sol a été réalisée avec l'objectif de structurer le développement de centrales photovoltaïques, cette action a pour ambition qu'une première unité de production soit en place à l'horizon 2030.</p>			Faible	Moyen	Fort
		Impacts Énergie			X
		Impacts GES		X	
		Impacts Qualité de l'air			X
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS		
	<p>N°1 Réaliser un cadastre solaire</p> <p>N°2 Nombre de centrale(s) mise(s) en service</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input checked="" type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input checked="" type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement		

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Réalisation d'un cadastre solaire (toiture prioritairement)	2018	2019	Pôle dev	<ul style="list-style-type: none"> . Communes membres . CAUE de Dordogne . Chambres consulaires (agriculture, commerces et industrie) . Opérateur (réalisation du cadastre) . Syndicat départemental d'Energie de Dordogne (potentiels des toitures publiques pour injection, autoconsommation, thermique, dans le cadre de la convention Paquet Energie) 	6 k€
Etablissement d'une Doctrine photovoltaïque au sol	2018	2021		<ul style="list-style-type: none"> . Etat via CRE (Appels à Projets Nationaux) . Chambre d'agriculture de Dordogne. 	A préciser suite aux études
Etudes de potentiels et mise(s) en service de centrale(s)	2019	2026		<ul style="list-style-type: none"> . Communes membres . Prospects privés sur le Pays Ribéracois (SEM Périgord Energies, Kronos Solar, Valorem etc.) . Propriétaires de terrain 	
Recommandations					
<ul style="list-style-type: none"> - Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels - Favoriser les installations solaires sur les toitures - Eviter les installations solaires sur les terres agricoles (selon la valeur agronomique des sols) - Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet - Intégrer des mesures ERC au sein de la doctrine photovoltaïque au sol 					

Axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire						
Objectif 10 : Organiser la transition énergétique avec les partenaires						
CONTEXTE/ENJEUX						
<p>Contexte/enjeux : Les démarches TEPCV / PCAET qui constituent de véritables projets de territoire transversaux et structurants, permettant de mettre en cohérence les actions menées et soutenues par la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. Ainsi pour assurer les résultats des démarches en termes de transition énergétique, la CCPR doit réussir à impliquer l'ensemble des acteurs de son territoire dans cette transition.</p> <p>Cibles : Elus, grand public, professionnels etc.</p>						
Action 20 : Intégrer les objectifs de transition énergétique dans l'ensemble des politiques, actions et outils de financements de la CCPR						
DESCRIPTIF DE L'ACTION			EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : L'objectif de cette action est de porter, faire porter et accompagner les projets « air-climat-énergie » sur le Périgord Ribéracois</p> <p>Description : Cette action consiste à suivre et évaluer les résultats des démarches PCAET et TEPCV, ainsi qu'à construire deux démarches permettant de diffuser les messages de la transition énergétique. Ces deux démarches sont la création d'un club des acteurs de la transition énergétique et l'utilisation du festival des énergies comme moteur de cette transition.</p>				Faible	Moyen	Fort
			Impacts Énergie	X		
			Impacts GES	X		
			Impacts Qualité de l'air	X		
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS			
	N°1 Mise en place d'un club des acteurs de la transition énergétique	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement			
Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget	
	Date début	Durée - fin				
Mise en œuvre, suivi et évaluation des deux démarches TEPCV / PCAET	2017	2026	Pôle développement	. Les porteurs de projets / partenaires que les deux démarches (TEPCV / PCAET) ont mobilisées en phases d'élaboration . Le Conseil de Développement du Périgord Vert	54 k€	
Communication / structuration des 2 démarches en phase de mise en œuvre (club des acteurs, festival des énergies)	2018	2026			30 k€	
Recommandations						

Axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire			
Objectif 11 : Accélérer la rénovation énergétique			
CONTEXTE/ENJEUX			
<p>Contexte/enjeux : La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois compte, en 2016, 9 181 résidences principales sur son territoire. Sur ces plus de 9 000 logements, 6 963 ont été construites avant 1990. Or les constructions datant d'avant 1990 ne présentent pas de caractéristiques thermiques satisfaisantes d'un point de vue énergétique. Ainsi avec 76,9% de son parc de résidences principales datant d'avant 1990, un enjeu pour la CCPR réside dans la rénovation énergétique de celui-ci.</p> <p>Cibles : Les ménages aux revenus modestes (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et bailleurs), les ménages en situation de précarité énergétique, les élus et autres personnes intervenant à domicile et les professionnels de la rénovation sur le territoire.</p>			
Action 21 : Accompagner les propriétaires privés pour la rénovation énergétique de leur logement			
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS	
<p>Objectif : L'objectif de cette action est d'accompagner au mieux les ménages dans les travaux de rénovation énergétique de leur logement, en massifiant notamment les opérations de rénovation thermique performante sur le Périgord Ribéracois</p> <p>Description : Cette action vise à animer le PIG, à mettre en place une plateforme de rénovation de l'habitat et à élaborer un programme de formation et de sensibilisation autour de la précarité énergétique.</p> <p>Le but est aussi que la collectivité se crée une base de données recensant tous les professionnels présents sur son territoire, afin qu'elle puisse les sensibiliser à des nouvelles techniques.</p> <p>Enfin, la CCPR souhaite mettre à disposition des fiches techniques et des formations autour de l'auto-rénovation afin que les particuliers puissent se saisir pleinement de cette question.</p>			
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	<p>N°1 Logements rénovés (nombre/an)</p> <p>N°2 Nombre de formation à l'auto-rénovation proposée par an (nombre/an)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Moyens animation du PIG Habitat "Bassin Ribéracois / Double' mise en place d'une OPAH	2019	2026	Pôle dev	. Service habitat - Autres signataires du PIG : Conseil départemental de Dordogne, Agence nationale de l'habitat (Anah) . Communauté de Communes du Pays Ribéracois . Opérateur PIG (SOLIHA Dordogne-Périgord)	86 k€
Préfiguration, mise en service d'une plateforme de rénovation de l'habitat	2021	2026		. Partenaires institutionnels : services déconcentrés de l'Etat, ADEME / Région Nouvelle Aquitaine, Conseil départemental de Dordogne, bailleurs sociaux (notamment pour le petit patrimoine diffus) etc. . Partenaires de réalisation : CAUE de Dordogne, Chambres consulaires, Représentants et organismes de formation des professionnels du bâtiment, Associations de développement, Tissu associatif local etc.	3 k€
Précarité énergétique : élaboration / diffusion d'outils d'orientation, organisation de journées de sensibilisation et de formation	2017	2026		. Conseil Départemental de Dordogne . Syndicat Départemental d'Energie de Dordogne . Partenaires institutionnels : Etat (ANAH), ADEME, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental et Caisses d'Allocations Familiales de Dordogne, bailleurs sociaux etc. . Partenaires de réalisation (volet sensibilisation / formation) : CAUE de Dordogne, opérateurs énergétiques, associations caritatives, médecins, La Poste etc. . Partenaires de réalisation (volet Instruction des dossiers / orientations) : opérateur PIG	10 k€
Lister les professionnels intervenant sur le territoire					
Sensibiliser les professionnels aux nouvelles techniques					
Accompagner par des ateliers ou des fiches techniques les particuliers à l'auto-rénovation					
Recommandations					
<ul style="list-style-type: none"> - Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation - Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique 					

Axe 5 : Se déplacer autrement

Objectif 12 : Limiter l'utilisation de la voiture individuelle

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : Le secteur des transports est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire de la CCPR. Environ 162 GWh sont consommés chaque année, et la voiture individuelle reste le mode de transport dominant. 36% des motifs de déplacements des habitants du territoire sont liés à des trajets domicile – travail, ce type de trajet constitue un levier d'action efficace sur la mobilité puisqu'il représente une forte part des déplacements et qu'il s'agit de trajets réguliers et aisément identifiables. Environ 60% des déplacements sont inférieurs à 10km. La part importante des déplacements domicile - travail courts représente un vivier intéressant pour le développement des modes de transport doux.

Aussi bien pour des raisons d'atténuation au changement climatique que d'amélioration de la résilience des habitants du territoire, limiter l'utilisation de la voiture individuelle est un enjeu majeur du PCAET de la CC du Périgord Ribérais.

Cibles : Communes constitutives, entreprises, habitants de la collectivité et usagers d'une voiture individuelle

Action 22 : Promouvoir les pratiques de covoiturage

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : l'objectif de cette action est de rationaliser l'usage de la voiture individuelle.</p> <p>Description : Il s'agit pour la CCPR de promouvoir le covoiturage par tous les moyens à sa disposition. La première étape consiste à identifier et à s'appuyer sur les pratiques existantes afin de développer les pratiques de covoiturage sur le territoire.</p>	Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie		X	
	Impacts GES		X	
	Impacts Qualité de l'air			X

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N°1 : Pourcentage de résident pratiquant le covoiturage	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input checked="" type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Relais d'animation de la politique départementale – Plateforme MOVER	2018	2026	Pôle dev	Plateforme MOVER CD24	5K€/an

Recommandations

Axe 5 : Se déplacer autrement

Objectif 12 : Limiter l'utilisation de la voiture individuelle

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : Le secteur des transports est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire de la CCPR. Environ 162 GWh sont consommés chaque année, et la voiture individuelle reste le mode de transport dominant. 36% des motifs de déplacements des habitants du territoire sont liés à des trajets domicile – travail, ce type de trajet constitue un levier d'action efficace sur la mobilité puisqu'il représente une forte part des déplacements et qu'il s'agit de trajets réguliers et aisément identifiables. Environ 60% des déplacements sont inférieurs à 10km. La part importante des déplacements domicile - travail courts représente un vivier intéressant pour le développement des modes de transport doux.

Aussi bien pour des raisons d'atténuation au changement climatique que d'amélioration de la résilience des habitants du territoire, limiter l'utilisation de la voiture individuelle est un enjeu majeur du PCAET de la CC du Périgord Ribérais.

Cibles : Communes constitutives, entreprises, habitants de la collectivité et usagers d'une voiture individuelle

Action 23 : Encourager le report modal vers les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Développer les modes de transports doux (vélo/marche à pied) pour les trajets courts.</p> <p>Description : De nombreux obstacles existent sur le territoire (chaussées non adaptées, habitudes de la voiture, sentiment d'insécurité lié à l'utilisation du vélo) qu'il convient de dépasser pour faciliter le développement des modes de transports alternatifs à la voiture individuel.</p>		Faible	Moyen	Fort
	Impacts Énergie			X
	Impacts GES			X
	Impacts Qualité de l'air			X

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	<p>N°1 : Part des habitants se déplaçant à vélo</p> <p>N°2 : Part des habitants se déplaçant à pied</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input checked="" type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Réaliser une étude modale- Schéma Cyclable	2020	2021	Pôle développement	TECURBIS ADEME CD24 Service Sport -OT	30 K€
Expérimenter de nouvelles formes de mobilité durable	2021	2026		CD24 service à la population	
Identifier les discontinuités du réseau cyclable afin de favoriser et sécuriser la pratique du vélo -	2021	2026		TECURBIS ADEME CD24	

				Service Sport -OT	
Améliorer le maillage du réseau cyclable existant par un programme pluriannuel de réalisation d'itinéraires cyclables	2021	2026		TECURBIS ADEME CD24 Service Sport -OT	
Promouvoir la prise en compte des déplacements doux dans les travaux de voirie	2021	2026		Service Technique	
Investissements pour les liens physiques pour piétons et cycles entre les nouvelles zones urbanisées et les entités urbaines existantes, des projets de voies-vertes (véloroute-voie-vertes) Schéma directeur d'aménagement cyclable	2021	2030		Services Techniques- CD24- ATD –Région NA..Maitrise d'œuvre- - communes	
Recommandations					
<ul style="list-style-type: none"> - Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels - Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements - Éviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols en privilégiant des pistes cyclables en sable stabilisé ou en stabilisé renforcé aux liants hydrauliques par exemple - Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C 					

Axe 5 : Se déplacer autrement			
Objectif 13 : Organiser les alternatives			
CONTEXTE/ENJEUX			
<p>Contexte/enjeux : Pour un territoire comme la CCPR, on peut parler d'une véritable dépendance à l'automobile pour les habitants. C'est le moyen de transport prédominant, réduisant ainsi le libre choix des résidents quant à leur manière de se déplacer. L'éloignement des pôles commerciaux, la faible disponibilité des services de proximité et l'absence de transports collectifs adaptés rendent la plupart du temps la possession d'un véhicule indispensable.</p> <p>Pour limiter cette dépendance, il est possible d'organiser des alternatives afin de limiter l'aspect systématique des déplacements en voiture.</p> <p>Cibles : Les entreprises, les producteurs et commerçants, les habitants</p>			
Action 24 : Assurer un accès à la majorité des services à l'ensemble de la population			
DESCRIPTIF DE L'ACTION			EVALUATION DES IMPACTS
<p>Objectif : Permettre l'accès à de nombreux services sans utiliser la voiture.</p> <p>Description : Le but de cette action consistera à développer les commerces de proximités et les commerces ambulants, afin que les services se rapprochent des habitants, évitant ainsi de nombreux trajets.</p> <p>De plus, la mise en place d'un service de transport à la demande sera étudiée.</p>			
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N° 1 Nombre de point de services au public - nombre de services itinérants mis en place (commerce, services ..) -	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input checked="" type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Proposer un service de transport à la demande	2021	2026	Pôle Dév	Pôle service à la population – MOVER CD24 Région NA - Etat	-
Développer le commerce de proximité	2020	2026		Service Eco – Chambres consulaires	
Développer les commerces et services itinérants	2021	2026		Service Eco et Pôle service à la population CAF – Etat	
Recommandations					
Des études et enquêtes avec les territoires limitrophes et les prestataires locaux devront être réalisées pour la mise en place des commerces ambulants et de proximité					

Axe 5 : Se déplacer autrement					
Objectif 13 : Organiser les alternatives					
CONTEXTE/ENJEUX					
<p>Contexte/enjeux : Pour un territoire comme la CCPR, on peut parler d'une véritable dépendance à l'automobile pour les habitants. C'est le moyen de transport prédominant, réduisant ainsi le libre choix des résidents quant à leur manière de se déplacer. L'éloignement des pôles commerciaux, la faible disponibilité des services de proximité et l'absence de transports collectifs adaptés rendent la plupart du temps la possession d'un véhicule indispensable.</p> <p>Pour limiter cette dépendance, il est possible d'organiser des alternatives afin de limiter l'aspect systématique des déplacements en voiture.</p> <p>La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) oblige les entreprises, de plus de 100 travailleurs, situées dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) à s'engager dans un plan de mobilité d'entreprise.</p> <p>Cibles : Les entreprises, les producteurs et commerçants, les habitants</p>					
Action 25 : Concrétiser des plans de mobilité					
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Inciter les agents, les salariés d'entreprises (collaborateurs, clients et fournisseurs), les publics scolaires et les agents de collectivités à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport moins émissifs</p> <p>Description : Cette action consiste à mettre en place les plans de mobilité pour les entreprises, les administrations et les établissements scolaires.</p>			Faible	Moyen	Fort
		Impacts Énergie			X
		Impacts GES			X
		Impacts Qualité de l'air			X
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS		
	N°1 Nombre de salariés (entreprises, administrations ..) se déplaçant sans voiture individuelle : covoiturage, vélo, transport en commun	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input checked="" type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement		

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée-fin			
Moyens liés à la mobilisation des porteurs potentiels de plans de mobilité	2021	2026	Pôle développement	Service Population/ Service Eco / MOVER / Entreprises	
Recommandations					

Axe 5 : Se déplacer autrement					
Objectif 14 : Eviter des déplacements					
CONTEXTE/ENJEUX					
<p>Contexte/enjeux : Pour un territoire comme la CCPR, on peut parler d'une véritable dépendance à l'automobile pour les habitants. C'est le moyen de transport prédominant, réduisant ainsi le libre choix des résidents quant à leur manière de se déplacer. L'éloignement des pôles commerciaux, la faible disponibilité des services de proximité et l'absence de transports collectifs adaptés rendent la plupart du temps la possession d'un véhicule indispensable.</p> <p>Pour limiter cette dépendance, il est possible d'organiser des alternatives afin de limiter l'aspect systématique des déplacements en voiture.</p> <p>Dans le Périgord Ribéracois, près de 63% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence.</p> <p>Cibles : Les entreprises, les producteurs et commerçants, les habitants</p>					
Action 26 : Encourager les solutions alternatives numériques au travail					
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Augmenter le nombre de travailleurs pratiquant régulièrement le télétravail.</p> <p>Description : Le développement du télétravail se fera par l'organisation de réunion d'information sur les nouveaux modes de travail et par le soutien aux espaces de coworking (ou tiers-lieux).</p>			Faible	Moyen	Fort
		Impacts Énergie		X	
		Impacts GES		X	
		Impacts Qualité de l'air	X		
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS		
	N°1 Nombre de télétravailleurs dans les espaces de co-working existant et à créer	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input checked="" type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement		

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée – fin			
Organisation de réunions d'information sur les nouveaux modes de travail	2018	2026	Pôle développement	Service Eco / PPV	

Soutien aux espaces de coworking				Service Eco / PPV/ communes	Au cas par cas selon les équipements
Recommandations					

Axe 6 : Vers un territoire résilient					
Objectif 15 : Développer une agriculture et une alimentation durable					
CONTEXTE/ENJEUX					
<p>Contexte/enjeux : L'agriculture tient une place importante au sein de la CCPR, les terres agricoles occupent 52% du territoire et le secteur concentre 9% des emplois de la collectivité. L'activité se concentre principalement sur la production de céréales et d'oléo-protéagineux, avec toutefois une part importante d'élevage mais qui tend à diminuer au profit des grandes cultures.</p> <p>La matrice agricole de la CCPR se transforme, le nombre d'exploitant diminue (divisé par 2 en l'espace de 20ans) tandis que la surface agricole par exploitant augmente (multiplié par 2 en 20ans). L'accompagnement dans la transition des cultures et des pratiques avec le changement climatique, la réduction des émissions de GES associées notamment à l'utilisation d'engrais azotés, la mise en place d'une filière bois-bocage et la promotion du maraichage pour la diversité des cultures et pour développer le commerce de proximité sont autant d'enjeux liés au secteur agricole du territoire.</p> <p>Cibles : Agriculteurs et leurs groupements du Périgord Ribéracois, élus et grand public</p>					
Action 27 : Accompagner la transition des pratiques					
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Cette action a pour but d'amorcer un changement des pratiques sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des sous-secteurs agricoles</p> <p>Description : Pour atteindre les objectifs fixés cette action implique d'engager un processus de sensibilisation à l'attention des agriculteurs. La sensibilisation portera ainsi sur les externalités positives apportées par la biodiversité, sur les alternatives aux produits phytosanitaires, sur l'intérêt de la préservation des prairies enherbées et sur la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique.</p> <p>La collectivité souhaite également proposer des formations à des méthodes de permaculture et au jardinage écologique, et travailler en collaboration avec la SCAR pour amorcer de façon opérationnelle le changement de pratique.</p>			Faible	Moyen	Fort
		Impacts Énergie	X		
		Impacts GES		X	
		Impacts Qualité de l'air		X	
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS		
	N°1 Part des exploitations ayant changée leurs pratiques	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement		

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Proposer des formations à la permaculture et au jardinage écologique	2020	2026	Pôle développement	Chambre d'agriculture SCAR, CD24, SRBD EPIDOR, BLEU BLANC CŒUR / Grandes Ecoles / REGION Agriculteurs	10 K€
Sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques et accompagnement	2020	2026			30 K€
Sensibiliser les agriculteurs à un usage raisonné des produits phytosanitaires	2021	2026			
Sensibiliser les agriculteurs au maintien et à la préservation des prairies enherbées et à la gestion des cours d'eau	2021	2026			
Sensibilisation aux externalités positives de la biodiversité	2021	2026			
Amorcer la transition des pratiques en collaboration avec la SCAR	2020	2026			
Développer les partenariats agricoles avec la filière Bleue/Blanc/Cœur	2021	2026			40 K€
Recommandations					

Axe 6 : Vers un territoire résilient					
Objectif 15 : Développer une agriculture et une alimentation durable					
CONTEXTE/ENJEUX					
<p>Contexte/enjeux : L'agriculture tient une place importante au sein de la CCPR, les terres agricoles occupent 52% du territoire et le secteur concentre 9% des emplois de la collectivité. L'activité se concentre principalement sur la production de céréales et d'oléo-protéagineux, avec toutefois une part importante d'élevage mais qui tend à diminuer au profit des grandes cultures.</p> <p>La matrice agricole de la CCPR se transforme, le nombre d'exploitant diminue (divisé par 2 en l'espace de 20ans) tandis que la surface agricole par exploitant augmente (multiplié par 2 en 20 ans). L'accompagnement dans la transition des cultures et des pratiques avec le changement climatique, la réduction des émissions de GES associées notamment à l'utilisation d'engrais azotés, la mise en place d'une filière bois-bocage et la promotion du maraichage pour la diversité des cultures et pour développer le commerce de proximité sont autant d'enjeux liés au secteur agricole du territoire.</p> <p>Cibles : Agriculteurs et leurs groupements du Périgord Ribéracois, élus et grand public</p>					
Action 28 : Développer les circuits courts alimentaires					
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Développer les circuits courts alimentaires pour promouvoir une consommation en adéquation avec les saisons et la préservation de l'environnement</p> <p>Description : Le développement des circuits courts souhaité au travers de cette action passe par plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un PAT (projet alimentaire territorial), qui aura pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation au sein du territoire de la CCPR ; - La réalisation d'un guide des producteurs locaux, pour permettre de diffuser l'information à l'ensemble des habitants du territoire ; - La valorisation, par la collectivité, des professionnels (restaurateurs, hôteliers et artisans) qui utilisent et valorisent des produits locaux, pour motiver ainsi d'autres acteurs à faire de même ; - La réalisation de programmes de formation et d'information, notamment à destination des scolaires, pour sensibiliser à l'importance et aux bienfaits de consommer local et de qualité. 			Faible	Moyen	Fort
		Impacts Énergie	X		
		Impacts GES		X	
		Impacts Qualité de l'air	X		
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS		
	<p>N°1 Part de la production restant sur le territoire</p> <p>N°2 Nombre de professionnels s'approvisionnant sur le territoire</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Bienfait pour la santé		

			<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement
--	--	--	---

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée – fin			
Développer la promotion des artisans, hôteliers, restaurateurs locaux qui utilisent et valorisent des produits locaux	2021	2026	Pôle dev	Dév Eco /Chambres consulaires	30 K€
Réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	2021	2026		CD24 / Mangeons 24 / agro bio/ agriculteurs locaux	
Réalisation d'un guide des producteurs locaux	2018	2020		Office de Tourisme	
Organisation de programmes de formation / information (notamment à destination des publics scolaires)	2018	2026		Service Enfance	
Recommandations					
- Intégrer des critères de bonnes pratiques au sein du PAT et des programmes de formation et d'information					

Axe 6 : Vers un territoire résilient

Objectif 15 : Développer une agriculture et une alimentation durable

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : L'agriculture tient une place importante au sein de la CCPR, les terres agricoles occupent 52% du territoire et le secteur concentre 9% des emplois de la collectivité. L'activité se concentre principalement sur la production de céréales et d'oléo-protéagineux, avec toutefois une part importante d'élevage mais qui tend à diminuer au profit des grandes cultures.

La matrice agricole de la CCPR se transforme, le nombre d'exploitant diminue (divisé par 2 en l'espace de 20ans) tandis que la surface agricole par exploitant augmente (multiplié par 2 en 20ans). L'accompagnement dans la transition des cultures et des pratiques avec le changement climatique, la réduction des émissions de GES associées notamment à l'utilisation d'engrais azotés, la mise en place d'une filière bois-bocage et la promotion du maraichage pour la diversité des cultures et pour développer le commerce de proximité sont autant d'enjeux liés au secteur agricole du territoire.

Cibles : Agriculteurs et leurs groupements du Pays Ribéracois, élus et grand public

Action 29 : Limiter les émissions de GES et l'impact de l'agriculture sur l'environnement

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Cette action a pour objectif de limiter les émissions de GES du secteur agricole et son impact sur l'environnement.</p> <p>Description : Un partenariat a été passé avec l'école nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux. Des étudiants ont déjà élaboré un diagnostic concernant la quantité d'émissions de GES du secteur agricole. Cette action consiste à intégrer et à mettre en place les recommandations qu'ils feront, afin de réduire l'impact du secteur agricole sur le climat et l'environnement.</p>	Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie		X	
	Impacts GES			X
	Impacts Qualité de l'air		X	

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N°1 Nombre de pratiques vertueuses (compteur éco-méthane, méthanisation, agroforesterie, réduire le travail du sol, ...)	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
S'appuyer sur les recommandations de Bordeaux Science Agro pour changer les pratiques agricoles	2018	2026	Pôle dev	Chambre d'agriculture – SCAR	4K€ /an
Recommandations					

Axe 6 : Vers un territoire résilient

Objectif 15 : Développer une agriculture et une alimentation durable

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : L'agriculture tient une place importante au sein de la CCPR, les terres agricoles occupent 52% du territoire et le secteur concentre 9% des emplois de la collectivité. L'activité se concentre principalement sur la production de céréales et d'oléo-protéagineux, avec toutefois une part importante d'élevage mais qui tend à diminuer au profit des grandes cultures.

La matrice agricole de la CCPR se transforme, le nombre d'exploitant diminue (divisé par 2 en l'espace de 20ans) tandis que la surface agricole par exploitant augmente (multiplié par 2 en 20ans). L'accompagnement dans la transition des cultures et des pratiques avec le changement climatique, la réduction des émissions de GES associées notamment à l'utilisation d'engrais azotés, la mise en place d'une filière bois-bocage et la promotion du maraichage pour la diversité des cultures et pour développer le commerce de proximité sont autant d'enjeux liés au secteur agricole du territoire.

Cibles : Agriculteurs et leurs groupements du Périgord Ribéracois, élus et grand public

Action 30 : Favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs travaillant en permaculture

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Le but de cette action est de donner une chance à une nouvelle génération d'agriculteur pour qu'ils réussissent à s'installer et qu'ils redynamisent l'activité sur le territoire.</p> <p>Description : Actuellement sur le Périgord Ribéracois, le nombre d'exploitations agricoles diminue et parallèlement la taille des exploitations est en augmentation. Ce phénomène conduit à une simplification des cultures et à un agrandissement des parcelles, ce qui a des effets néfastes sur l'environnement. Libérer des terres pour permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer et ainsi d'enrayer ce phénomène et de soutenir l'activité agricole sur le territoire de la CCPR.</p>	Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES	X		
Impacts Qualité de l'air	X			

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N°1 Nombre de jeunes permaculteurs ou maraîchers installés par an (nombre / an)	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Libérer des terres agricoles pour les jeunes agriculteurs	2020	2026	Pôle dév	SAFER Chambre agriculture CD24	Acquisitions foncières
Assurer un débouché pour les jeunes agriculteurs via la commande publique (via le PAT)				Plateforme mangeons 24 – CD24 -	-

Recommandations
- Organiser la politique foncière de la collectivité pour acheter et réserver des terres pour l'implantation des jeunes agriculteurs

Axe 6 : Vers un territoire résilient					
Objectif 15 : Développer une agriculture et une alimentation durable					
CONTEXTE/ENJEUX					
<p>Contexte/enjeux : L'agriculture tient une place importante au sein de la CCPR, les terres agricoles occupent 52% du territoire et le secteur concentre 9% des emplois de la collectivité. L'activité se concentre principalement sur la production de céréales et d'oléo-protéagineux, avec toutefois une part importante d'élevage mais qui tend à diminuer au profit des grandes cultures.</p> <p>La matrice agricole de la CCPR se transforme, le nombre d'exploitant diminue (divisé par 2 en l'espace de 20ans) tandis que la surface agricole par exploitant augmente (multiplié par 2 en 20ans). L'accompagnement dans la transition des cultures et des pratiques avec le changement climatique, la réduction des émissions de GES associées notamment à l'utilisation d'engrais azotés, la mise en place d'une filière bois-bocage et la promotion du maraichage pour la diversité des cultures et pour développer le commerce de proximité sont autant d'enjeux liés au secteur agricole du territoire.</p> <p>Cibles : Agriculteurs et leurs groupements du Périgord Ribéracois, élus et grand public</p>					
Action 31 : Outiller les agriculteurs pour une mise en pratique opérationnelle des solutions d'adaptation / atténuation au CC dans leurs métiers					
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Le but de cette action est de créer un état de connaissance partagée des solutions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur le Périgord Ribéracois, et d'inciter les agriculteurs à exploiter les gisements d'économies d'énergie dans leurs activités, réduire les émissions de GES et développer des EnR.</p> <p>Description : Tout d'abord, la création d'une cellule d'observation permettra d'établir un diagnostic sur l'impact des systèmes de production agricole du Périgord Ribéracois sur l'environnement et en termes de consommation énergétique et d'émissions de GES.</p> <p>Ce diagnostic permettra alors de réaliser des accompagnements et des conseils aux agriculteurs du territoire, afin qu'ils exploitent leur potentiel de production d'EnR, qu'ils limitent leurs émissions de GES et qu'ils anticipent les problèmes liés au changement climatique (raréfaction de la ressource en eau par exemple).</p>			Faible	Moyen	Fort
		Impacts Énergie		X	
		Impacts GES		X	
		Impacts Qualité de l'air	X		
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS		
	N° Agriculteurs accompagnés / conseillés (nombre)	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement		

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée-Fin			
Création de la cellule d'observation territoriale / ateliers spécifiques (intervention d'experts et formateurs, organisation des journées techniques, expérimentations)	2020	2026	Pôle Dév	<ul style="list-style-type: none"> . Conseil départemental de Dordogne . Etablissements de formation (MFR de Vanxains, Lycée Agricole de Coulounieix-Chamiers) . Experts scientifiques et techniques . Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) . Météo France . Organismes économiques de collecte ou de fournitures (Coopératives, négociants) . Organisations professionnelles agricoles (syndicats, Comité Régional de Développement Agricole) . Science Agro Bordeaux 	30 k€
Accompagnement /conseil auprès des agriculteurs et leurs regroupements	2018	2023			60 k€
Recommandations					

Axe 6 : Vers un territoire résilient

Objectif 16 : Anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : Sur le territoire de la CCPR il y a deux aquifères principaux, une captive au Sud et une libre au Nord, de nombreux cours d'eau traversent également le territoire, comme la Dronne, la Lizonne ou la Sandronne par exemple. Cette ressource sert ainsi à approvisionner les habitants de la communauté de communes en eau potable, à l'irrigation des cultures, à l'approvisionnement du bétail en eau et elle permet à de nombreux écosystèmes d'exister. La préservation de la ressource apparaît donc comme essentielle, ne serait-ce que d'un point de vue vital pour les habitants du territoire, or le changement climatique pose la question de la pérennité de la ressource en eau en termes quantitatif, qualitatif et pour assurer ses fonctions écologiques. C'est dans ce contexte que s'inscrit cet objectif, en abordant la problématique sous différents angles, le but est de préparer le territoire à gérer les périodes de raréfaction, de maintenir un niveau et une qualité minimum de la ressource et de faire en sorte que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et humides soit assuré.

Cibles : Grand publics, agriculteurs, entrepreneurs, élus, collectivité

Action 32 : Adapter le territoire aux modifications des régimes de précipitation dues au changement climatique

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Maintenir un niveau d'alimentation en eau suffisant pour les habitants et les exploitations agricoles du territoire</p> <p>Description : Des études de faisabilités seront réalisées pour la mise en place de bassin de rétention pour garantir l'alimentation en eau des exploitations agricoles. De plus, un travail de sensibilisation sera effectué auprès des habitants sur l'importance de la ressource en eau et pour développer les dispositifs de récolte d'eau de pluie chez les particuliers.</p>	Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES	X		
	Impacts Qualité de l'air	X		

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	<p>N°1 : Nombre de sessions de sensibilisations</p> <p>N°2 : % de particuliers équipés d'un dispositif de récolte de l'eau de pluie</p> <p>N°3 Nombre d'études de faisabilité réalisées pour la mise en place de bassin de rétention</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée-fin			
Développer les dispositifs de récolte d'eau de pluie chez les particuliers	2021	2026	Pôle dév	DDT – Agence de l'eau- chambre agriculture	5K€/an
Sensibiliser les habitants à l'importance de la ressource en eau	2021	2026			
Réaliser des études de faisabilités pour la mise en place de bassin de rétention (à petite échelle)	2021	2026			

Recommandations

Axe 6 : Vers un territoire résilient						
Objectif 16 : Anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau						
CONTEXTE/ENJEUX						
<p>Contexte/enjeux : Sur le territoire de la CCPR il y a deux aquifères principaux, une captive au Sud et une libre au Nord, de nombreux cours d'eau traversent également le territoire, comme la Dronne, la Lizonne ou la Sandronne par exemple. Cette ressource sert ainsi à approvisionner les habitants de la communauté de communes en eau potable, à l'irrigation des cultures, à l'approvisionnement du bétail en eau et elle permet à de nombreux écosystèmes d'exister.</p> <p>La préservation de la ressource apparaît donc comme essentielle, ne serait-ce que d'un point de vue vital pour les habitants du territoire, or le changement climatique pose la question de la pérennité de la ressource en eau en termes quantitatif, qualitatif et pour assurer ses fonctions écologiques. C'est dans ce contexte que s'inscrit cet objectif, en abordant la problématique sous différents angles, le but est de préparer le territoire à gérer les périodes de raréfaction, de maintenir un niveau et une qualité minimum de la ressource et de faire en sorte que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et humides soit assuré.</p> <p>Cibles : Grand publics, agriculteurs, entrepreneurs, élus, collectivité</p>						
Action 33 : Assurer la continuité écologique des cours d'eau						
DESCRIPTIF DE L'ACTION			EVALUATION DES IMPACTS			
<p><u>Objectif</u> : Préserver la biodiversité des cours d'eaux en assurant leur continuité.</p> <p><u>Description</u> : Premièrement une étude sera réalisée afin d'étudier les obstacles qui existent sur le territoire concernant l'écoulement des eaux afin de lever les possibles points de blocages. Une autre étude portera sur les points de conflits potentiels et existant avec l'urbanisation. Les différentes conclusions de ces études seront ensuite intégrées dans les différents documents d'urbanisme.</p>				Faible	Moyen	Fort
			Impacts Énergie	X		
			Impacts GES	X		
			Impacts Qualité de l'air	X		
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS			
	N°1 : Réalisation de l'étude sur les obstacles à l'écoulement	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement			
Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget	
	Date début	Durée-fin				
Réaliser une étude sur les obstacles à l'écoulement	2018	2026	Pôle dév	SRB Dronne - Agence de l'eau- DDT24- EPIDOR	120 K€	
Réaliser une étude sur les points de conflits potentiels et existant avec l'urbanisation	2021	2026				
Intégrer les conclusions des études dans les différents documents d'urbanisme (et Syndicat SRB Dronne)	2021	2026				

Recommandations	
-	Intégrer la continuité écologique des milieux ripisylves lors des études et de l'intégration des conclusions dans les documents d'urbanisme.

Axe 6 : Vers un territoire résilient

Objectif 16 : Anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : Sur le territoire de la CCPR il y a deux aquifères principaux, une captive au Sud et une libre au Nord, de nombreux cours d'eau traversent également le territoire, comme la Dronne, la Lizonne ou la Sandronne par exemple. Cette ressource sert ainsi à approvisionner les habitants de la communauté de communes en eau potable, à l'irrigation des cultures, à l'approvisionnement du bétail en eau et elle permet à de nombreux écosystèmes d'exister. La préservation de la ressource apparaît donc comme essentielle, ne serait-ce que d'un point de vue vital pour les habitants du territoire, or le changement climatique pose la question de la pérennité de la ressource en eau en termes quantitatif, qualitatif et pour assurer ses fonctions écologiques. C'est dans ce contexte que s'inscrit cet objectif, en abordant la problématique sous différents angles, le but est de préparer le territoire à gérer les périodes de raréfaction, de maintenir un niveau et une qualité minimum de la ressource et de faire en sorte que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et humides soit assuré.

Cibles : Grand publics, agriculteurs, entrepreneurs, élus, collectivité

Action 34 : Maintenir un bon état quantitatif des masses et des nappes d'eau

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : L'objectif de cette action est d'assurer un niveau quantitatif minimal, et ce même en période de sécheresse</p> <p>Description : Pour ce faire la collectivité va engager des démarches de sensibilisation sur l'importance des consommations individuelles, auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Il est également question de prévoir une stratégie de répartition de la ressource en période de manque. Enfin, en accord avec la démarche du projet alimentaire territorial (PAT), un travail sera réalisé, conjointement avec les agriculteurs du territoire, pour opérer une transition vers des modes de cultures moins hydrophage.</p>	Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES	X		
	Impacts Qualité de l'air	X		

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N°1 Part des cultures peu hydrophages dans l'agriculture	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Amorcer une transition des pratiques agricoles vers des cultures moins hydrophages				Chambre d'agriculture – SCAR – Bordeaux Science Agro	20 K€
Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'importance de la diminution des consommations individuelles					
Prévoir un schéma de répartition de la ressource par secteur					

Recommandations

--

Axe 6 : Vers un territoire résilient

Objectif 16 : Anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : Sur le territoire de la CCPR il y a deux aquifères principaux, une captive au Sud et une libre au Nord, de nombreux cours d'eau traversent également le territoire, comme la Dronne, la Lizonne ou la Sandronne par exemple. Cette ressource sert ainsi à approvisionner les habitants de la communauté de communes en eau potable, à l'irrigation des cultures, à l'approvisionnement du bétail en eau et elle permet à de nombreux écosystèmes d'exister. La préservation de la ressource apparaît donc comme essentielle, ne serait-ce que d'un point de vue vital pour les habitants du territoire, or le changement climatique pose la question de la pérennité de la ressource en eau en termes quantitatif, qualitatif et pour assurer ses fonctions écologiques. C'est dans ce contexte que s'inscrit cet objectif, en abordant la problématique sous différents angles, le but est de préparer le territoire à gérer les périodes de raréfaction, de maintenir un niveau et une qualité minimum de la ressource et de faire en sorte que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et humides soit assuré.

Cibles : Grand publics, agriculteurs, entrepreneurs, élus, collectivité

Action 35 : Maintenir un bon état qualitatif des masses et des nappes d'eau

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : L'objectif de cette action est d'assurer une bonne qualité de l'eau sur le territoire</p> <p>Description : Afin de limiter les intrants chimiques dans les masses et cours d'eau la CCPR souhaite amorcer une transition vers le zéro pesticide, en s'appuyant notamment sur la réalisation d'un PAT (projet alimentaire territorial).</p> <p>Également, avec l'objectif de maintenir une bonne qualité des eaux traitées, la collectivité devra s'assurer que son réseau d'assainissement soit conforme. Le cas de la station d'assainissement de Ribérac a par exemple été relevé, car elle voit ses équipements devenir obsolètes.</p>	Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES	X		
	Impacts Qualité de l'air	X		

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N°1 Indices de qualité de l'eau (RPQS annuel pour l'alimentation en eau potable)	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			

Amorcer la transition vers le zéro pesticide (Intégré dans le PAT)	2021	2026	Pôle dev	Chambre d'agriculture – Agrobio Périgord	20 K€
Assurer le renouvellement des infrastructures d'assainissement (pour assurer une bonne qualité des eaux traitées)	2021	2026		SPANC – Pôle Technique _ communes	200 K€
Recommandations					

Axe 6 : Vers un territoire résilient

Objectif 17: Préserver la santé des habitants

CONTEXTE/ENJEUX

Contexte/enjeux : Le changement climatique a des conséquences qui sont d’ores et déjà visible sur le climat. L’augmentation des températures et la modification des régimes de précipitation (notamment des phénomènes extrêmes plus fréquent) s’observent sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. Outre les effets sur la gestion de l’agriculture, de l’eau ou de l’urbanisme, le changement climatique pose de vrais problématiques sanitaires pour les collectivités territoriales. Les conditions climatiques plus extrêmes peuvent être dangereuse pour des franges de la population plus sensibles (personnes âgées par exemple), la modification du climat entraîne une modification des écosystèmes et donc l’aire de répartition des espèces...

L’ambition ici est de faire en sorte que la collectivité anticipe les impacts sanitaires négatifs du changement climatique et commence à mettre en place des actions pour préserver la santé de sa population.

Cibles : Les élus et agents de la collectivité et des communes membres

Action 36 : Anticiper les impacts du changement climatique sur la population vieillissante

DESCRIPTIF DE L’ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : L’objectif de cette action est d’assurer une surveillance sanitaire des personnes âgées et/ou en situation d’isolement, afin de limiter l’impact du changement climatique.</p> <p>Description : Sur le territoire du Périgord Ribéracois, 39% de la population (soit environ 7 690 personnes) a plus de 60 ans, le solde naturel est négatif et près d’un tiers des ménages se compose d’une seule personne. Le territoire est donc soumis à un double phénomène de vieillissement de sa population et de desserrement des ménages.</p> <p>En conséquence, sur le territoire, la collectivité assiste à un isolement croissant de personnes fragiles face aux conséquences du changement climatique. Elle a donc décidé de mettre en place/de soutenir un réseau citoyen permettant de réaliser un accompagnement auprès des personnes les plus sensibles aux phénomènes caniculaires.</p>		Faible	Moyen	Fort
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES	X		
	Impacts Qualité de l’air	X		

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D’ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N°1 Nombre de personnes accompagnées par le réseau citoyen	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l’air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée			
Accompagner individuellement les personnes les plus sensibles lors des canicules grâce à la mobilisation d’un réseau citoyen – mise en place de dispositifs d’urgence	2020	2026	CIAS	Hôpital de Ribérac	10 K€

Recommandations

Axe 6 : Vers un territoire résilient					
Objectif 17 : Préserver la santé des habitants					
CONTEXTE/ENJEUX					
<p>Contexte/enjeux : Le changement climatique a des conséquences qui sont d'ores et déjà visible sur le climat. L'augmentation des températures et la modification des régimes de précipitation (notamment des phénomènes extrêmes plus fréquent) s'observent sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. Outre les effets sur la gestion de l'agriculture, de l'eau ou de l'urbanisme, le changement climatique pose de vrais problématiques sanitaires pour les collectivités territoriales. Les conditions climatiques plus extrêmes peuvent être dangereuse pour des franges de la population plus sensibles (personnes âgées par exemple), la modification du climat entraine une modification des écosystèmes et donc l'aire de répartition des espèces...</p> <p>L'ambition ici est de faire en sorte que la collectivité anticipe les impacts sanitaires négatifs du changement climatique et commence à mettre en place des actions pour préserver la santé de sa population.</p> <p>Cibles : Les élus et agents de la collectivité et des communes membres.</p>					
Action 37 : Réduire l'impact négatifs des espèces invasives et du caractère allergisant des plantes					
DESCRIPTIF DE L'ACTION		EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Réduire l'impact négatif des plantes, pollens et des espèces invasives sur le territoire.</p> <p>Description : Il est maintenant avéré que le changement climatique favorise la prolifération d'espèce invasive, comme l'ambrosie, le moustique tigre, le frelon asiatique, ... que l'on retrouve sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. De plus, l'augmentation des températures induite par le changement climatique augmente sensiblement les concentrations de pollens dans l'atmosphère.</p> <p>La collectivité souhaite, au travers de cette action, approfondir sa connaissance des impacts du changement climatique sur les différents types de pollen, sur la propagation des maladies vectorielles transmises via les moustiques tigres et les tiques, et sur l'impact des espèces invasives sur la santé. Ceci pourrait permettre de modifier la gestion des espaces verts au sein de la collectivité et d'organiser la lutte contre ses espèces.</p>			Faible	Moyen	Fort
		Impacts Énergie	X		
		Impacts GES	X		
		Impacts Qualité de l'air	X		
MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS		
	<p>N°1 Nombre de réunion grand public sur les méfaits des espèces invasives sur la santé</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement		

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée – Fin			
Prendre en compte le caractère allergisant des plantes dans la gestion des espaces verts (notamment dans l'optique de végétaliser les espaces urbains pour rafraîchir le territoire pendant les fortes chaleurs).	2021	2026	Pôle dév	Services techniques – direction des routes	
Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur les pollens, maladies vectorielles (moustiques, tiques...), espèces invasives	2021	2026		FREDON – INRA-DDCSPP	5 K€
Recommandations					
<ul style="list-style-type: none"> - Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur méthodes de lutte contre les espèces invasives - Privilégier les méthodes douces pour lutter contre les espèces invasives (ne pas utiliser de pesticides chimiques par exemple) 					

Axe 6 : Vers un territoire résilient

Objectif 18 : Préserver la biodiversité et les milieux naturels

CONTEXTE/ENJEUX

Le Périgord Ribéracois est formé par un paysage diversifié, ce qui se traduit par une diversité de la faune et de la flore importante. Plusieurs espèces menacées, protégées ou tout simplement d'intérêt patrimoniale sont présentes sur le territoire. 5 sites Natura 2000 sont présents ce qui représente 10% du territoire, on dénombre également 8 zones d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). La forêt de la Double présente un important réservoir de biodiversité qu'il convient de préserver. Certaines communes se démarquent par la présence d'espèces rares de chiroptères (chauves-souris) qui s'explique par l'existence de milieux naturels particuliers comme d'anciennes carrières couvertes. Le milieu agricole et la préservation de la biodiversité sont fortement liés sur le territoire. Les pratiques agricoles peuvent avoir des effets négatifs ou positifs sur la biodiversité en fonction du type de pratique.

Cibles : Les habitants du territoire et les exploitations agricoles.

Action 38 : Organiser la protection de la biodiversité

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les milieux écologiques d'intérêt les ressources naturelles. Sensibiliser sur les bénéfices de la biodiversité commune. <p>Description : Cette action comporte une part importante de sensibilisation des habitants du territoire sur la préservation de la biodiversité, mais également des agriculteurs avec lesquels un travail d'accompagnement sera réalisé pour favoriser l'implantation de haies entre les cultures.</p>		Faible	Moyen	Fort
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES	X		
	Impacts Qualité de l'air	X		

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	<p>N°1 : m² de haies implantées</p> <p>N°2 Nombre d'ha de zones naturelles valorisées</p> <p>N°3 : Nombre de session de sensibilisation organisé</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée – fin			
Accroître la part de zones protégées en concertation avec les agriculteurs	2021	2026	Pôle Dév	CEN A , CD24, SRBD-ROM HAIES – Chambre d'agriculture – Région NA - 2021	-
Sensibiliser les collectivités et les habitants à la nature du territoire	2021	2026			5K€
Communiquer sur les techniques et bonnes pratiques de gestion des milieux naturels	2021	2026			5 K€
Planter des haies sur les espaces agricoles/ densifier le maillage bocager partenariat avec Prom haies NA	2021	2026			30 K€

Recommandations

--

Axe 6 : Vers un territoire résilient

Objectif 18 : Préserver la biodiversité et les milieux naturels

CONTEXTE/ENJEUX

Le Périgord Ribéracois est formé par un paysage diversifié, ce qui se traduit par une diversité de la faune et de la flore importante. Plusieurs espèces menacées, protégées ou tout simplement d'intérêt patrimoniale sont présentes sur le territoire. 5 sites Natura 2000 sont présents ce qui représente 10% du territoire, on dénombre également 8 zones d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). La forêt de la Double présente un important réservoir de biodiversité qu'il convient de préserver.

En Dordogne et plus particulièrement sur la partie frontalière avec la Charente l'ambrosie est devenue un véritable problème, à cause de son expansion et des problèmes qu'elle cause sur la santé. L'ambrosie a des effets négatifs sur la santé humaine, elle peut provoquer de l'asthme, des rhinites, de l'urticaire des conjonctives ou encore de l'eczéma.

La CCPR, comme le reste de la Dordogne, est également largement atteinte par le frelon asiatique. La menace qu'il représente pour les nids d'abeille est connu, mais il représente également un danger pour l'homme. Sa dangerosité réside dans sa propension à l'agressivité, il libère un venin neurotoxique et cardiotoxique qui peut être fatal en cas d'attaque importante sur une personne fragile ou allergique.

La mouche du brou est également une espèces invasives présente sur la CCPR. C'est un ravageur capable d'anéantir une production annuelle de noix ou d'arbre fruitiers.

Cible : Les habitants du territoire, les exploitations agricoles, les EPCI voisins.

Action 39 : Lutter contre les espèces invasives

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Préserver les habitants du territoire, les agriculteurs et la biodiversité locale contre le risque que présente les espèces invasives.</p> <p>Description : La lutte contre les espèces invasives passera par l'intervention pour la destruction de l'ambrosie ou de nids de frelon. Ces interventions seront planifiées avec les territoires voisins afin de gagner en efficacité. Un travail d'accompagnement sera également réalisé auprès des agriculteurs afin de les informer des risques liés aux espèces invasives et de trouver avec eux les solutions les plus adaptées. De plus, pour lutter contre la prolifération du moustique tigre, des nichoirs à chauve-souris seront installés sur le territoire.</p>	Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES	X		
	Impacts Qualité de l'air	X		

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	<p>N°1 Nombre d'agriculteurs accompagnés/sensibilisés</p> <p>N°2 Nombre d'intervention de destruction</p> <p>N°3 Nombre de nichoir installés</p>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée - fin			
Intervention pour la destruction de l'ambrosie sur les terrains intercommunaux, et végétalisation des terrains nus	2021	2026	Pôle Dév	Pôle technique	-
Planifier la destruction des nids de frelon avec les territoires voisins				Société de destruction – communes	10 K€
Accompagner les agriculteurs pour lutter contre l'ambrosie avec des méthodes respectueuses de l'environnement comme les couverts végétaux				CD24 – chambre d'agriculture	-
Installer des nichoirs à chauve-souris pour limiter la prolifération du moustique tigre				Particuliers -	-
Amorcer un travail pour lutter contre la mouche du brou				Chambre d'agriculture	-
Recommandations					
<ul style="list-style-type: none"> - Associer la Direction environnement, pour apporter un regard sur méthodes de lutte contre les espèces invasives - Privilégier les méthodes douces pour lutter contre les espèces invasives (limiter l'utilisation de pesticides chimiques par exemple) 					

Axe 6 : Vers un territoire résilient

Objectif 18 : Préserver la biodiversité et les milieux naturels

CONTEXTE/ENJEUX

Le Périgord Ribéracois est formé par un paysage diversifié, ce qui se traduit par une diversité de la faune et de la flore importante. Plusieurs espèces menacées, protégées ou tout simplement d'intérêt patrimoniale sont présentes sur le territoire. 5 sites Natura 2000 sont présents ce qui représente 10% du territoire, on dénombre également 8 zones d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

La forêt de la Double présente un important réservoir de biodiversité qu'il convient de préserver. La forêt de la Double se singularise par la densité de ses cours d'eau, de ses plans d'eau et de ses nauves (dépressions et vallons marécageux). En ajoutant à cela la végétation aquatique protégée (Rossolis à feuille rondes, Utriculaires Littorelle à une fleur...), les gazons amphibies, les landes para tourbeuses, les prairies humides ou encore les mégaphorbiaies et roselières qui sont nombreux sur ce territoire, une véritable mosaïque de milieu d'importance écologique notoire est présente sur ce territoire. Au niveau faunistique les enjeux sont nombreux : en ce qui concerne l'avifaune des espèces spécifiques aux zones humides y sont installées (Cygne tuberculé, Butor étoilé...), des passereaux (Pipit spioncelle, Bouscarle de cetti...), et des espèces plus rares comme la Cigogne Noire ou le Balbuzard Pêcheur font des apparitions pendant la saison migratoire ; concernant l'herpétofaune ces zones représentent un enjeu fort on note par exemple la présence de la couleuvre Vipérine et du Cistude d'Europe ; concernant les chiroptères les zones humides et étangs représentent un terrain de chasse favorable à de nombreuses espèces ; un enjeu important existe également sur la préservation d'une importante population de Fadet des Laïches (papillons) jugé très vulnérables, ainsi que sur la présence du Gomphe de Graslin (libellule) qui voit son aire de répartition fortement réduite et qui doit donc être protégé.

Cible : Les professionnels de la forêt, les propriétaires forestiers

Action 40 : Construire une stratégie de valorisation et de préservation durable de la forêt /

DESCRIPTIF DE L'ACTION	EVALUATION DES IMPACTS			
<p>Objectif : Préserver les milieux forestiers du territoire en organisant au mieux sa préservation et son exploitation.</p> <p>Description : La mise en place de cette action se fera premièrement par l'évaluation des conséquences du changement climatique sur la forêt afin que la CCPR gagne en connaissance sur ce sujet. Ensuite un travail d'accompagnement sera mené auprès-s des propriétaires forestiers afin de les orienter vers une gestion durable de leur patrimoine. Cette action consiste également à poser les bases d'une stratégie foncière forestière que doit mener la CCPR</p>	Faible	Moyen	Fort	
	Impacts Énergie	X		
	Impacts GES	X		
	Impacts Qualité de l'air		X	

MOYENS HUMAINS	INDICATEURS	SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES	RESULTATS ATTENDUS
	N° 1 Nombre d'ha de forêt gérée/plantée	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Transports routiers <input type="checkbox"/> Autres transports <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Déchets <input checked="" type="checkbox"/> Branche énergie	<input type="checkbox"/> Efficacité et sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Réductions des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique <input type="checkbox"/> Bienfait pour la santé <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation/ formation / accompagnement

Mesure	Calendrier		Direction pilote	Direction contributrices Partenaires	Budget
	Date début	Durée – fin			
Évaluer les conséquences du changement climatique sur la forêt et accompagner l'adaptation de la gestion forestière par les parties prenantes	2021	2026	Pôle dév	Chambre d'agriculture - organisations professionnelles	40 K€
Orienter les propriétaires et les acteurs forestiers vers des labélisations de gestion durable (type PEFC)	2021	2026			
Construire les bases d'une stratégie foncière forestière à mener par la collectivité (s'appuyer sur ce qui se fait dans d'autres collectivités où les forêts sont majoritairement publiques)	2021	2026			
Recommandations					